Esdras 7

Französische Darby-Übersetzung

1 Et après ces choses, sous le règne d'Artaxerxès, roi de Perse, Esdras, fils de Seraïa, fils d'Azaria, fils de Hilkija, **2** fils de Shallum, fils de Tsadok, fils d'Akhitub, **3** fils d'Amaria, fils d'Azaria, fils de Meraïoth, **4** fils de Zerakhia, fils d'Uzzi, fils de Bukki, **5** fils d'Abishua, fils de Phinées, fils d'Éléazar, fils d'Aaron, le chef des sacrificateurs, **6** -cet Esdras monta de Babylone: il était un scribe versé dans la loi de Moïse qu'avait donnée l'Éternel, le Dieu d'Israël. Et le roi lui accorda toute sa requête, selon que la main de l'Éternel, son Dieu, était sur lui. **7** (Et un certain nombre des fils d'Israël, et des sacrificateurs, et des lévites, et des chantres, et des portiers, et des Nethiniens, montèrent à Jérusalem, la septième année du roi Artaxerxès.) **8** Et il arriva à Jérusalem, le cinquième mois; c'était la septième année du roi. **9** Car le premier jour du premier mois le projet de partir de Babylone fut arrêté; et le premier jour du cinquième mois il arriva à Jérusalem, selon que la bonne main de son Dieu était sur lui. **10** Car Esdras avait disposé son coeur à rechercher la loi de l'Éternel, et à la faire, et à enseigner en Israël les statuts et les ordonnances.

11 Et c'est ici la copie de la lettre que le roi Artaxerxès donna à Esdras le sacrificateur, le scribe, scribe des paroles des commandements de l'Éternel et de ses statuts donnés à Israël: **12** Artaxerxès, roi des rois, à Esdras, sacrificateur, scribe accompli de la loi du Dieu des cieux, etc. **13** De par moi ordre est donné que tous ceux du peuple d'Israël et de ses sacrificateurs et des lévites, qui, dans mon royaume, sont disposés à aller à Jérusalem avec toi, y aillent; **14** puisque tu es envoyé par le roi et ses sept conseillers pour t'enquérir au sujet de Juda et de Jérusalem, selon la loi de ton Dieu, qui est dans ta main, **15** et pour porter l'argent et l'or que le roi et ses conseillers ont librement offert au Dieu d'Israël, dont la demeure est à Jérusalem, **16** ainsi que tout l'argent et l'or que tu trouveras dans toute la province de Babylone, avec l'offrande volontaire du peuple et des sacrificateurs qui offrent volontairement pour la maison de leur Dieu qui est à Jérusalem; **17** tu achèteras donc promptement, avec cet argent, des boeufs, des béliers, des agneaux, et leurs offrandes de gâteaux et leurs libations, et tu les offriras sur l'autel de la maison de votre Dieu, qui est à Jérusalem. **18** Et ce qu'il vous paraîtra bon à toi et à tes frères de faire avec le reste de l'argent et de l'or, faites-le selon la volonté de votre Dieu. **19** Et les ustensiles qui te sont donnés pour le service de la maison de ton Dieu, remets-les devant le Dieu de Jérusalem. **20** Et le reste des choses nécessaires pour la maison de ton Dieu que tu pourras avoir à donner, tu les donneras de la maison des trésors du roi. **21** Et de par moi, moi Artaxerxès, le roi, ordre est donné à tous les trésoriers de l'autre côté du fleuve, de faire promptement tout ce qu'Esdras, sacrificateur, scribe de la loi du Dieu des cieux, vous demandera, **22** jusqu'à cent talents d'argent, et jusqu'à cent cors de froment, et jusqu'à cent baths de vin, et jusqu'à cent baths d'huile, et du sel, sans prescription de quantité: **23** que tout ce qui est ordonné par le Dieu des cieux soit fait exactement pour la maison du Dieu des cieux; car pourquoi y aurait-il colère contre le royaume du roi et de ses fils? **24** Et nous vous faisons savoir que sur tous les sacrificateurs et les lévites, chantres, portiers, Nethiniens, et serviteurs de cette maison de Dieu, il ne peut être levé aucun tribut, ni impôt, ni péage. **25** Et toi, Esdras, selon la sagesse de ton Dieu, laquelle est en ta main, établis des magistrats et des juges qui jugeront tout le peuple de l'autre côté du fleuve, tous ceux qui connaissent les lois de ton Dieu; et à celui qui ne les connaît pas, faites-les connaître; **26** et quiconque ne pratique pas la loi de ton Dieu et la loi du roi, qu'il en soit fait justice promptement, ou par la mort, ou par l'exil, ou par la confiscation de ses biens, ou par l'emprisonnement.

27 Béni soit l'Éternel, le Dieu de nos pères, qui a mis de telles pensées dans le coeur du roi, d'orner la maison de l'Éternel qui est à Jérusalem, **28** et qui a étendu sur moi sa bonté devant le roi, et ses conseillers, et tous les puissants princes du roi! Et moi, je fus fortifié selon que la main de l'Éternel, mon Dieu, était sur moi, et je rassemblai d'Israël des chefs pour monter avec moi.

Druckausgabe erzeugt am 07.08.2025 auf bibelkommentare.de